



Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes
La société civile dans sa diversité

Avis sur le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)

20 Janvier 2012

Les Avis et Contributions

Rhône-Alpes ^{Région}

Conseil économique, social et environnemental
régional

Avis sur le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD)

Rapporteur

M. Michel WEILL

Président du groupe d'études « Plan régional de l'agriculture durable »

Avis n° 2012-01

20 Janvier 2012



Le CESER en quelques mots...

Le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Il s'agit d'une assemblée consultative qui émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines). Elle est représentative de la vie économique et sociale de la région.

Expression de la société civile dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre@rhonealpes.fr

OU

retrouvez les informations sur
le site Internet de la Région Rhône-Alpes :
www.ceser.rhonealpes.fr

Cet avis a été adopté par 95 voix pour, 13 ne participant pas au vote par le Conseil économique, social et environnemental régional Rhône-Alpes lors de son Assemblée plénière du 20 janvier 2012.

Sommaire

	Pages
1. Un plan complet et adapté aux spécificités régionales	5
2. Propositions du CESER	6
2.1. Articulation avec les politiques territoriales	6
2.2. Stratégie de filière	6
2.3. Recherche et développement, formation continue et transmission des exploitations	7
2.4. Indicateurs de suivi	7
Conclusion	9
Déclarations des groupes	

Afin de répondre aux défis alimentaires, environnementaux et territoriaux auxquels sont confrontés l'agriculture et l'agroalimentaire, la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 a instauré dans chaque région un Plan Régional de l'Agriculture Durable, élaboré pour sept ans.

Il fixe les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire, et agro-industrielle de l'Etat dans la région en tenant compte des spécificités des territoires ainsi que de l'ensemble des enjeux économiques, sociaux, et environnementaux. Il précise les actions qui feront l'objet prioritairement des interventions de l'Etat.

Dans le cadre de la consultation prévue par la loi, et à la demande du préfet de région, le CESER est appelé à se prononcer sur ce document élaboré par les services de l'Etat, en concertation avec les représentants du monde agricole.

1. Un plan complet et adapté aux spécificités régionales

Le CESER se félicite de la qualité du document transmis, qui est le résultat d'un travail approfondi d'analyse, de diagnostic, et de dialogue entre les services de la DRAAF, les chambres d'agriculture, et les autres acteurs du monde agricole.

Ce document répond pleinement aux objectifs fixés par le législateur, et prend réellement en compte les spécificités du territoire rhônalpin, notamment l'importance des zones de montagne.

Le CESER partage les ambitions énoncées dans le PRAD :

- améliorer le revenu et les conditions de travail des exploitations agricoles rhônalpines,
- contribuer à un développement durable des territoires, intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux,
- consolider la nouvelle gouvernance des politiques agricoles et agroalimentaires de l'Etat.

Pour y parvenir, le PRAD définit quatre enjeux majeurs, déclinés en 20 objectifs et 51 actions :

- intégrer et développer les activités agricoles et agroalimentaires dans les territoires rhônalpins,
- améliorer la performance économique des exploitations agricoles dans le respect des milieux naturels,
- garantir et promouvoir une alimentation sûre, de qualité, source de valeur ajoutée et de revenu pour les agriculteurs et les transformateurs rhônalpins,
- faciliter l'adaptation de l'agriculture rhônalpine aux changements et accompagner ses évolutions.

Le PRAD prévoit aussi la mise en place d'indicateurs et de critères d'évaluation. L'avancement de chacune des actions sera suivi annuellement par la COREAM (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural), qui pourra proposer des modifications si cela s'avérait nécessaire.

2. Propositions du CESER

Si le CESER approuve globalement le document qui lui est soumis, il souhaite néanmoins attirer l'attention sur plusieurs éléments qui auraient mérité d'être approfondis.

2.1. Articulation avec les politiques territoriales

S'agissant tout d'abord de la coordination avec les différents plans régionaux, le CESER regrette que seuls les plans régionaux de l'Etat et ceux relevant du ministère en charge de l'agriculture, soient pris en compte dans le PRAD (cf page 11).

La définition d'un cadre global, à l'échelon régional, sur les liens entre agriculture et développement durable est pertinente, mais elle ne peut se passer d'une coordination avec l'action de la région Rhône-Alpes dans ce domaine.

Le Plan régional pour l'agriculture et le développement rural (PRADR) voté en 2010 prévoit par exemple des actions pour l'optimisation de l'usage de l'eau en agriculture. Il prévoit aussi de territorialiser l'action de la Région grâce aux Projets stratégiques agricoles et de développement rural (PSADER), qui ont pour objectif « de faire émerger et de soutenir la mise en œuvre de projets de territoire plaçant les enjeux agricoles et forestiers au cœur de la dynamique de développement d'un bassin de vie ».

De plus, le PRAD souligne à juste titre l'enjeu stratégique que représente la gouvernance et la gestion du foncier pour l'avenir de l'agriculture rhônalpine : cette compétence relève aujourd'hui essentiellement des SCOT et des INTERSCOT. Compte tenu de la consommation rapide du foncier agricole, sous l'effet conjoint de la périurbanisation et de la rurbanisation, il apparaît indispensable de rendre opposable les documents d'urbanisme élaborés par les services de l'Etat. C'est à cette condition que l'agriculture rhônalpine pourra maintenir ses capacités de production et de développement.

Pour ces raisons, le CESER estime que le PRAD ne peut s'imposer comme un document régional de référence sans une meilleure articulation avec les schémas et les plans élaborés par les collectivités territoriales. En l'état actuel, le PRAD apparaît davantage comme un document d'orientation des services régionaux et départementaux de l'Etat et ne semble pas faire la synthèse d'une vision partagée entre tous les acteurs territoriaux. Pour cette raison, et de par sa nature non contraignante, il risque de ne pas atteindre les ambitions affichées.

Les collectivités territoriales, au plus proche des préoccupations du monde agricole, se sont emparées de ces problématiques à travers de nombreuses initiatives. Leurs stratégies définissent en grande partie l'avenir de la filière agricole rhônalpine, elles sont donc les interlocuteurs incontournables de l'Etat, dans une logique de co-construction des politiques publiques.

2.2. Stratégie de filière

Parallèlement au développement des circuits courts, et dans une logique de complémentarité, le CESER considère que le PRAD aurait pu davantage insister sur la définition d'une stratégie commerciale pour les filières agricole et agroalimentaire rhônalpines. En effet, dans un contexte fortement concurrentiel, le positionnement international de Rhône-Alpes est essentiel pour garantir la pérennité des exploitations agricoles et assurer des débouchés aux industries agro-alimentaires. Il est donc indispensable d'affiner les stratégies de pénétration des marchés à l'international.

Le CESER souhaite que cette action s'accompagne d'une politique de valorisation de la filière agroalimentaire.

2.3. Recherche et développement, formation continue et transmission des exploitations

En matière de recherche et de développement, le PRAD propose dans l'objectif 16, « *d'encourager la recherche et le développement sur les principaux enjeux régionaux* », avec une action visant « *à favoriser la mise en œuvre de programmes recherche et développement partagés, notamment sur des thématiques émergentes telles que l'adaptation de l'agriculture au réchauffement climatique...* ». Le CESER souhaite que la R&D anticipe les évolutions et les besoins du monde agricole, et que le PRAD intègre davantage une dimension prospective dans son analyse et son plan d'actions.

Par ailleurs, le CESER se félicite de la prise en compte des enjeux humains liés à la formation continue des agriculteurs et des salariés agricoles à travers l'action 50. En effet, dans un contexte d'ouverture internationale et de progrès technologique, l'adaptation des compétences des agriculteurs et des salariés agricoles aux nouveaux enjeux de l'agriculture est essentielle.

Il semble aussi nécessaire de soutenir la transmission des exploitations agricoles dans un cadre patrimonial, à l'instar des dispositifs mis en place pour les PME et PMI. Pour le CESER, le maintien des exploitations agricoles dans un cadre familial est la garantie d'une gestion durable du foncier agricole.

2.4. Indicateurs de suivi

S'agissant des indicateurs retenus pour son évaluation, en particulier pour le suivi de l'économie agricole (cf page 13), le CESER estime que des moyennes ne sont pas pertinentes compte tenu de la diversité et de l'hétérogénéité des exploitations agricoles. Le CESER propose d'évaluer le revenu agricole des exploitations professionnelles, le montant des subventions, et les charges des exploitations, par des indicateurs plus adaptés comme les écarts-types.

Conclusion

En conclusion, le CESER souhaite saluer la qualité du document transmis par les services de l'Etat et son intérêt pour la démarche engagée.

Le CESER est en effet favorable à la définition d'un document régional de cadrage pour identifier les grands enjeux des filières agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de Rhône-Alpes.

Cependant, le CESER regrette que le PRAD ne prenne pas suffisamment en compte l'action des acteurs territoriaux, fortement impliqués dans ce domaine, et qui ont défini leurs propres orientations.

Pour le CESER, l'intérêt et la force d'un document de cette nature réside dans sa capacité à fédérer et à rassembler les énergies dans un cadre partagé.

Remerciements

Nous exprimons nos remerciements à tous ceux qui ont accepté d'éclairer notre réflexion et de participer à nos travaux, et plus particulièrement aux personnes auditionnées :

- Monsieur Gilles MARTIN, chef de service, DRAAF Rhône-Alpes, le 10 janvier 2012
- Madame Hélène GIBERT, Coordinatrice du PRAD, chargée de mission, DRAAF Rhône-Alpes, le 10 janvier 2012

Déclarations des groupes

Intervention de M. Gérard SEIGLE-VATTE, au nom du collège 1

Monsieur le Président, Chers collègues,

Les Chambres d'agriculture ont été particulièrement associées à l'élaboration de ce Plan Régional de l'Agriculture Durable pour Rhône-Alpes car, à la demande de Monsieur le Préfet de région, nous avons co-animé l'ensemble des travaux qui aboutissent aujourd'hui à cette présentation.

Nous avons en effet mobilisé une forte représentation professionnelle et d'expertise dans plus d'une cinquantaine de réunions qui ont permis, lors des comités de pilotage, des réunions des groupes techniques, des CDO départementales et des journées plénières comme au lycée du Valentin ou des COREAM, de confronter les analyses des participants, de recueillir les avis sur les axes prioritaires et enfin d'élaborer un premier plan d'actions pour son application.

Ce travail a été riche et il s'est appuyé sur des travaux que nous menions concomitamment au sein de la profession sur l'élaboration par le Conseil de l'Agriculture Régionale, d'un Projet Agricole Régional pour anticiper les grandes échéances à venir. Aussi, nous partageons la synthèse sur l'état des lieux, tout comme sur les enjeux prioritaires et les objectifs du plan d'action.

Cependant, comme vous l'avez constaté en vous appropriant le contenu de ce PRAD, l'agriculture de notre région a de nombreux points forts comme la diversité de ses productions liée à la diversité de sa géographie et de ses territoires ainsi qu'à la proximité d'un formidable bassin de consommation mais, elle a aussi des handicaps qui résultent de sa large implantation dans des zones périurbaines avec les concurrences sur le foncier qui en découlent, de sa présence dans l'ensemble des zones de montagne et défavorisées qui handicape sa performance et enfin par une atomisation de ses filières de production, et donc de son agroalimentaire, qui limite sa compétitivité sur les marchés.

Car l'objectif prioritaire de ces projets est de rechercher à accompagner une adaptation de notre agriculture régionale pour rester compétitive sur les marchés, pour dégager la valeur ajoutée nécessaire et rémunérer correctement le travail des agriculteurs et de leurs salariés, pour intégrer les nouvelles attentes de la société sur la qualité de nos produits, sur notre engagement social et spatial dans l'aménagement et l'entretien des territoires et sur l'évolution de nos pratiques pour répondre aux préoccupations environnementales.

La recherche de compétitivité doit être, et doit rester, l'objectif prioritaire dans la mise en œuvre de ces nouvelles politiques.

Aussi, si nous avons validé la première version du plan d'action proposée dans le PRAD, qui s'appuie sur les leviers existants, nous espérons vivement faire évoluer ces dispositifs à l'occasion des travaux en cours sur l'élaboration de la prochaine Politique Agricole Commune et la politique de développement rural, sur l'élaboration des différents schémas territoriaux comme pour la politique de l'eau avec l'application du SDAGE, celui sur le Climat Air et Energie, celui sur les trames vertes et bleues et enfin, sur l'élaboration des futurs contrats de Plan et de plans régionaux de développement agricole.

L'ensemble de ces travaux doit aboutir à donner un nouveau cadre pour le développement agricole dès le début 2014 et les leviers pour l'accompagner, leviers réglementaires et leviers financiers. Aussi, à cette occasion, permettez-moi d'évoquer certains aspects qui me semblent prioritaires.

Le premier point concerne la compétitivité des filières. Si nous nous investissons fortement sur l'approvisionnement local avec le développement des marchés de proximité, la majeure partie de nos productions est positionnée sur les marchés européens et mondiaux. Aussi, il me semble indispensable de revenir sur la libération totale des marchés de l'alimentaire car, d'un côté nous constatons une volatilité des prix - amplifiée par la spéculation comme pour les céréales - et qui aboutit aux manifestations de la faim dans de nombreux pays et même en Europe - et de l'autre, nous sommes dans une concurrence dévastatrice liées au dumping fiscal et social avec ses conséquences sur nos filières viticole, fruitière voire laitière et les risques de délocalisation qui en résultent. La PAC a eu, en son temps, des mécanismes de régulation dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs avec les organisations communes de marché ou les quotas, il me semble important de remettre ce chantier sur la table des négociations.

Le second point concerne la perte de compétitivité de la région Rhône-Alpes, par rapport aux autres régions françaises. Sur ce point je souhaite évoquer 3 aspects.

- Le premier aspect est celui de la consommation du foncier agricole qui est presque deux fois supérieur dans notre région par rapport à la moyenne française. Sans vouloir figer le développement des autres activités, nous avons avec l'ensemble des acteurs concernés, à rechercher de nouvelles voies sur le développement urbain, industriel et des infrastructures. Je suis sur ce point effaré de constater le nombre de projets portés par les collectivités sur de nouveaux parcs industriels, alors qu'il existe d'énormes volumes de surface et locaux désaffectés dans des zones existantes.

- Le second aspect est celui d'adapter les réglementations et leur interprétation aux réalités locales, avec un bon sens paysan. Or, A ce jour, où l'on nous demande d'anticiper les conséquences du réchauffement climatique, nous ne pouvons plus créer de nouvelles réserves d'eau ou de nouveaux réseaux d'irrigation au nom de réglementations, comme celles sur les zones humides, c'est un comble ! Nous sommes aussi confrontés à devoir sanctuariser entre 3 à 10 fois les volumes de terrain qui changent de destination sur d'autres zones agricoles. Enfin, nous sommes dans l'obligation de modifier nos pratiques culturales avec, souvent, une perte importante de productivité au nom de la sauvegarde de la biodiversité. Aussi, si nous sommes ouverts à intégrer davantage nos

pratiques agricoles dans l'intérêt commun, j'attire votre attention sur les conséquences de certaines décisions sur l'économie agricole et sur le devenir de certains de nos territoires.

- Le troisième et dernier aspect est celui, très à la mode, des circuits de proximité : si nous reconnaissons l'importance du développement d'une agriculture qui réponde à ces attentes, il y a en effet une installation sur deux en Rhône-Alpes sur ce types de marchés. J'attire cependant votre attention sur la fragilité de bien de ces entreprises et des conséquences induites sur la valeur ajoutée dégagée par les actifs agricoles de notre région là aussi, assez inférieure à la moyenne nationale. Enfin, je souhaite évoquer la nécessité de créer les conditions d'une adaptation accompagnée de la compétitivité de notre agriculture avec la mise à disposition de références et de conseils adaptés et la sécurisation des exploitations agricoles. Il est souvent de bon ton d'opposer l'agriculture biologique à l'agriculture dite intensive. Dans les 2 cas, il y a des évolutions techniques, technologiques sur l'adaptation aux nouvelles pratiques agricoles. Et, pour ce faire, nous avons besoin de conserver et de renforcer des dispositifs de recherche et de recherche développement pointus qui apportent des solutions à l'adaptation des pratiques, car nous sommes souvent sans réponse immédiate, comme preuve les conditions de réduire de 50% l'utilisation des phytosanitaires.

Nous avons enfin à apporter de la perspective et de la sécurité à nos exploitations agricoles, ce qui impose de sécuriser l'avenir des filières de production comme nous l'avons déjà évoqué, mais aussi de sécuriser le revenu face aux aléas climatiques, sanitaires voire économiques. Des travaux sont ouverts pour apporter des réponses de type assurantiel.

Voilà les quelques réflexions que je voulais vous communiquer car, en effet, si nous partageons les orientations de ce PRAD, nous avons encore besoin de trouver les bons leviers pour le mettre en œuvre et des moyens mobilisés dépendent l'avenir de notre agriculture et de ses emplois et, bien entendu, celui de nos territoires.

Intervention de M. David LAFONT, au nom Du collège 1

Une profession qui se renouvelle plus est une profession qui meurt ; c'est pour cela que le renouvellement des générations en agriculture est pour nous une priorité majeure.

En matière de renouvellement, les ambitions du PRAD convergent avec celle de notre profession.

Nous sommes sensibles aux objectifs affichés en matière de coûts de production et de formation. Nous espérons que les moyens et procédures mis en œuvre par l'Etat seront à la hauteur des ambitions affichées.

Peut-être faudra-t-il aussi, dans la conduite de ce plan régional, unir nos forces : Etat, Profession, Collectivités pour communiquer auprès du grand public et de l'opinion pour faire reconnaître et valoriser nos métiers en agriculture.

Intervention de Sylviane FLORET, au nom de la CGT

Monsieur le Président, mesdames, messieurs,

A la lecture du Plan Régional de l'Agriculture Durable on constate que le monde agricole et l'aménagement rural font aussi les frais de la RGPP et de la reconcentration étatique en région. Sans remettre en cause le travail des fonctionnaires d'état qui courageusement s'investissent dans leur secteur de compétences avec les moyens alloués, on pourrait presque dire « un plan de plus » en région parachuté sans tisser clairement les liens nécessaires sur les territoires de proximité avec les professions, les citoyens, les aménageurs publics, les collectivités territoriales et surtout sans garantie de financement.

Ce plan peut il être durable et humain pour le monde agricole ? Si les statistiques, l'étude du milieu agricole et les enjeux déclinés sont d'un réel intérêt, le PRAD mériterait des approfondissements relevés par l'avis du CESER et que nous n'avons pas eu le temps de partager dans une commission.

Nous constatons que le Plan Régional de l'Agriculture Durable reste clairement le reflet de la politique d'austérité gouvernementale et européenne organisée par l'Etat en région.

L'avis du CESER indique que notre assemblée partage l'ambition de consolidation de la nouvelle gouvernance des politiques agricoles et agroalimentaires de l'Etat. Et c'est bien là que le bât blesse ! Et que notre contribution veut s'arrêter.

L'état des lieux montre les conséquences d'une politique nationale et européenne plus que discutable.

Le constat qui nous inquiète, c'est la disparition de l'agriculture à taille humaine : en 10 ans la région Rhône-Alpes a perdu 18 000 exploitations (le tiers d'entre elles ; soit 5 par jour!)

Les difficultés que rencontrent bon nombre d'exploitants familiaux ne démontrent pas que ce type de petites exploitations est caduc et non compétitif, car même de grandes exploitations d'élevage ovins ou bovins et des producteurs de fruits et légumes sont en difficulté.

La négociation permanente des prix entre distributeurs et fournisseurs a débouché sur une baisse durable des prix agricoles à la production. Nous constatons que la politique européenne agricole ultralibérale est incompatible avec la mise en valeur intelligente de la terre, l'agriculture est cassée par les fonds spéculatifs et par la pression de la grande distribution et des firmes agroalimentaires qui ne payent pas les produits agricoles à leur juste prix.

La CGT observe que le monde agricole et le monde ouvrier sont soumis aux mêmes turpitudes et surtout aux mêmes diktats imposés par la rentabilité financière immédiate. Quelle différence y a-t-il entre un groupe industriel qui augmente ses dividendes en aggravant les conditions de travail et diminuant les salaires et un groupe agro alimentaire qui impose toujours plus de quantité en payant de moins en moins cher la production au paysan ?

Une politique européenne qui de ce fait condamne les paysans à être en quelque sorte « ses salariés » puisque ils survivent avec des « perfusions » d'aides directes !

Observons aussi que la Région Rhône-Alpes est la seconde région française employeur de salariés agricoles occasionnels ou saisonniers. De plus en plus de salariés agricoles permanents sont en situation de temps partiels, les bas salaires sont la règle ; où est la sécurité professionnelle pour vivre dignement ?

Cette agriculture est le fruit de la PAC (Politiques agricoles européennes communes) libérales successives. Cette situation ne dérange pas le gouvernement de Fillon et le Président de la République, ni ceux qui la cogèrent avec lui, bien au contraire puisqu'ils voudraient que les consommateurs leur accordent des milliards supplémentaires par le biais de la TVA sociale ! Au détriment des prix aux producteurs.

Le profil bas de la France dans une Europe agricole de plus en plus tournée vers le libre échange et le moins disant social a fragilisé notre agriculture. Michel BARNIER, commissaire européen, que nous connaissons bien dans notre région, a renoncé par exemple à défendre un dispositif de régulation de l'offre laitière européenne avec des quotas plus équitables : est ce un manque personnel d'ambition ou un manque d'ambition pour l'agriculture française!

Vous m'excuserez mais je ne peux pas m'empêcher de parler, en anecdote, de son idée de faire du rosé « trafiqué » en mélangeant des vins blancs médiocres avec des rouges ; les amateurs de bons vins apprécieront ! Et heureusement les viticulteurs sérieux lui sont tombés dessus... avant qu'il ne fasse passer ce texte au parlement européen : manque d'ambition sur la qualité ou basse manœuvre pour écouler les stocks ?

Le PRAD affirme une orientation vers la qualité et cela pourrait laisser penser que le développement agricole basé sur la fuite en avant monodirectionnelle dans les végétaux comme dans les animaux arrivera bientôt à bout de course ! On pourrait le souhaiter mais la course au profit n'a pas de limite.

Fin novembre le Parlement a adopté une loi régissant l'utilisation des semences de fermes. Entre taxe et interdiction ce texte remet en cause la liberté de produire et de replanter les semences par les paysans. Une loi qui remet en cause une pratique ancestrale, basée sur des centaines d'années de fonctionnement et de recherche agricole mais aussi sur la simple logique de la nature permettant à un végétal de transmettre sa propre semence que le paysan pourra à nouveau planter. Le risque à terme sera de se retrouver avec une standardisation des cultures avec une réduction de la diversité génétique des plantes, véritable garant de la sécurité alimentaire face au risque climatique et pire en cas d'épidémie...

Pourtant l'enjeu majeur du 21^{ème} siècle sera de nourrir une population mondiale qui va passer de 7 à 9 milliards dans un contexte de raréfaction des superficies agricoles disponibles, de réchauffement climatique, d'assèchement de certaines nappes phréatiques, de cherté des énergies fossiles.

Pour nourrir toute la population de la planète, il faudra bien une agriculture plus diversifiée que celle que nous vivons depuis une cinquantaine d'années car parler de développement durable en agriculture c'est aussi parler « humain ». On a besoin d'une PAC qui garantisse la sécurité alimentaire en Europe et contribue à l'organisation des solidarités mondiales alimentaires. Une PAC qui interdise la spéculation sur les matières premières, l'importation à bas prix ; une PAC qui ouvre des perspectives de régulation des prix et du marché, qui garantisse des prix stables et rémunérateurs aux producteurs.

L'état français doit préserver le foncier agricole et refuser l'abandon de notre alimentation et de notre agriculture « à la concurrence libre et non faussée » au service du moins-disant social et environnemental ; il peut favoriser le développement de productions localisées et les circuits courts ; taxer les kilomètres inutiles et polluants. Les exploitants familiaux agricoles le disent : ils souhaitent produire mieux, en symbiose et en respect avec la nature.

A l'heure où certains gouvernants repartent de produire français après avoir sacrifié une grande partie de l'industrie du pays et de son potentiel agricole, il reste à relever ce défi, au-delà d'une campagne électorale !

L'avis du CESER élaboré encore une fois en urgence par un groupe restreint dont on ne conteste pas la qualité, n'a pas permis néanmoins de prendre en compte une réflexion en commission et des propositions alternatives ; de ce fait le groupe CGT ne prendra pas part au vote.

Merci.

Intervention de Mme Myrose GRAND, au nom du GERC 3-4

Le GERC 3-4, Groupe d'Echange et de Réflexion des collègues 3 et 4, dont les membres sont rassemblés autour de valeurs communes, fera un court commentaire articulé sur deux points : le délai trop court accordé pour émettre un avis approfondi et la non opposabilité de ce plan.

A la demande de monsieur le Préfet de Région, et dans le cadre de la loi, le CESER a été appelé à se prononcer sur le Plan de l'Agriculture Durable (PRAD) en Rhône-Alpes.

Un groupe de travail a été réuni le 9 Janvier 2012 pour une seule et unique session de travail afin d'émettre un avis pour la date limite du 11 Janvier...

Certes, le document semble complet et reprendre les conditions d'une agriculture durable :

- améliorer le revenu et les conditions de travail des exploitants agricoles,
- contribuer au développement durable des territoires, intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux,
- consolider la nouvelle gouvernance des politiques agricoles et agroalimentaires de l'Etat.

Comme nous le signalions ci-dessus les délais trop courts n'ont pas permis d'approfondir les différents points.

Le GERC 3-4 partage pleinement les propositions de CESER. Il insiste :

- sur l'urgence à préserver le foncier agricole devant l'accélération de l'urbanisation et du développement des stations de ski en montagne,
- sur la non-opposabilité du plan ce qui pourrait avoir des conséquences sur les décisions des collectivités locales et particulièrement des élus locaux en matière d'urbanisation,
- sur le bénéfice pour le consommateur en termes de qualité et de prix dans l'encouragement à la mise en place et le développement des circuits courts afin que les Rhônalpins contribuent pleinement à l'une des priorités du PRAD : l'amélioration du revenu des exploitants, tout en priorisant une nourriture saine et respectueuse de l'environnement.

Le GERC réaffirme le rôle essentiel de l'agriculteur comme acteur-clé du développement des quatre défis : défi alimentaire, défi énergétique, défi climatique et environnemental et défi territorial.

Ainsi la production agricole se posera en moyen géostratégique efficace.

Le GERC 3-4 votera cet avis.

Intervention de M. Daniel JACQUIER, au nom de FO

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Comme l'indique le projet d'avis qui nous est soumis le Plan Régional de l'Agriculture durable ne semble pas faire la synthèse d'une vision partagée entre tous les acteurs territoriaux. Le groupe FO partage ce sentiment et regrette que l'opportunité ne soit pas saisie pour faire de la construction d'un tel document un moment de réflexion primordial sur la place de l'Agriculture en Rhône-Alpes.

En effet il apparaît dans le document nombre de « manques » qu'un débat élargi aurait permis de combler et aussi de préciser un certain nombre de points essentiels.

En effet pour FO, il importe tout d'abord de faire appliquer la loi actuelle et de l'utiliser pleinement. Ainsi la question de la logique de réservation d'espace pour l'agriculture est indispensable avec la possibilité pour les communes de délimiter des zones agricoles protégées (ZAP). Utilise-t-on pleinement cette possibilité ? Quel impact pour Rhône-Alpes ? Quelles sont les difficultés ? Autant de questions qui auraient mérité d'être posées afin d'adapter les outils à la réalité et aux ambitions voulues.

Il en est de même pour la filière Agro-alimentaire, qui est au cœur de la problématique de l'articulation entre filières et territoires, et en même temps exemplaire dans la transversalité des secteurs d'activité qu'elle met en jeu. De l'amont à l'aval cette filière suppose une valorisation de A à Z de toutes les étapes qui vont de « la terre à l'étal » ou dit autrement du producteur au consommateur. Cela pose la question de la traçabilité des produits et donc en plus de l'articulation avec l'industrie de la traçabilité dont Rhône-Alpes est riche.

La filière Agro-alimentaire par sa transversalité, par sa variété, percute tous les problèmes liés à l'organisation entre production, transformation, distribution, consommation. Qui dit agriculture durable implique la nécessité du contrôle sanitaire, de son efficacité, de sa qualité de service public présent dans toute la Région. Cet ensemble dépasse la seule stratégie commerciale et interroge bien l'ensemble d'une politique réelle de filière.

Il est sûr que l'installation prochaine de la politique de filière Rhône-Alpes au travers de la mise en place au niveau régional à l'initiative de l'Etat de Comités Stratégiques de Filières doit être le moment de construire cette transversalité indispensable et de donner corps à l'idée même de filière. Ce devra être l'occasion de repenser le concept de circuits courts économiques qui ne peut être réduit à la seule réduction du nombre d'intermédiaires entre producteur et consommateur. En effet il est essentiel de réfléchir à l'articulation des différentes étapes de la conception des produits à la commercialisation.

Ainsi par exemple peut-on envisager la liaison entre l'élevage et l'industrie du cuir, ou bien encore imaginer des liaisons inter productions du type des grappes industrielles centrées autour du produit fini. Il y a des pistes d'action qui devraient, pour peu qu'on ait la volonté, faire de l'Agriculture Durable un des piliers du développement économique de Rhône-Alpes.

Ce développement passe obligatoirement par une politique de formation performante qui renforce tant la formation initiale que continue des salariés agricoles comme des exploitants pour développer les compétences et élever le niveau de qualification.

Faire de l'Agriculture Durable un pilier de développement régional est une ambition qui bien entendu doit mobiliser l'ensemble de la profession agricole, mais bien au-delà l'ensemble des acteurs sociaux et économiques de Rhône-Alpes. Le PRAD le peut-il ? par sa simple existence non, mais il peut être le point de départ d'une démarche forte qui comme le dit notre projet d'avis « peut fédérer et rassembler les énergies dans un cadre partagé ». Le Plan ne vaudra donc que par la volonté des acteurs de s'engager pleinement. Nous ne pouvons que souhaiter que cela soit rapide et efficace.

Le groupe Force Ouvrière émettra un avis favorable pour le projet d'avis.



www.ceser.rhonealpes.fr

Le PRAD définit les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'Etat dans la région pour sept ans.

Il prend en compte les spécificités des territoires ainsi que l'ensemble des enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Si le CESER approuve globalement la démarche engagée, il plaide dans cet avis pour une meilleure articulation de l'action de l'Etat avec les politiques territoriales.

**AGRICULTURE • INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE • ECONOMIE AGRICOLE •
DEVELOPPEMENT DURABLE • PLAN REGIONAL DE L'AGRICULTURE DURABLE
(PRAD) • REGION RHONE ALPES**